

Stratégie OFPP



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Ufficio federale della protezione della popolazione UFPP

Table des matières

- [5 Avant-propos](#)
- [6 Vision](#)
- [7 Mission](#)
- [8 Valeurs](#)
- [9 Défis sociaux et politiques](#)
- [10 Axes stratégiques](#)
- [12 Plan de mise en œuvre](#)
- [14 Les tâches](#)
- [16 Organisation](#)

Mentions légales

Graphiques de Peter Holliger

Édition

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
Office fédéral de la protection de la population (OFPP)

CH-3001 Berne
Tél. +41 58 462 50 11
info@babs.admin.ch
www.babs.admin.ch

La présente brochure est également disponible en allemand et en italien.

© OFPP, mars 2025

Mars 2025

Avant-propos



Michaela Schärer, Dr en droit
Directrice

L'Office fédéral de la protection de la population assume une responsabilité essentielle en termes de sécurité et de résilience de notre pays. Pour être à la hauteur de cette mission, nous avons besoin d'une orientation stratégique claire définissant des repères et des priorités.

Avec la présente stratégie de l'office, nous fixons le cadre de notre développement futur et établissons comment nous entendons renforcer nos structures, optimiser nos processus et continuer à approfondir notre collaboration avec nos partenaires. Notre stratégie n'est pas seulement une ligne directrice, elle représente un engagement clair en faveur d'un office fédéral moderne, performant et tourné vers l'avenir.

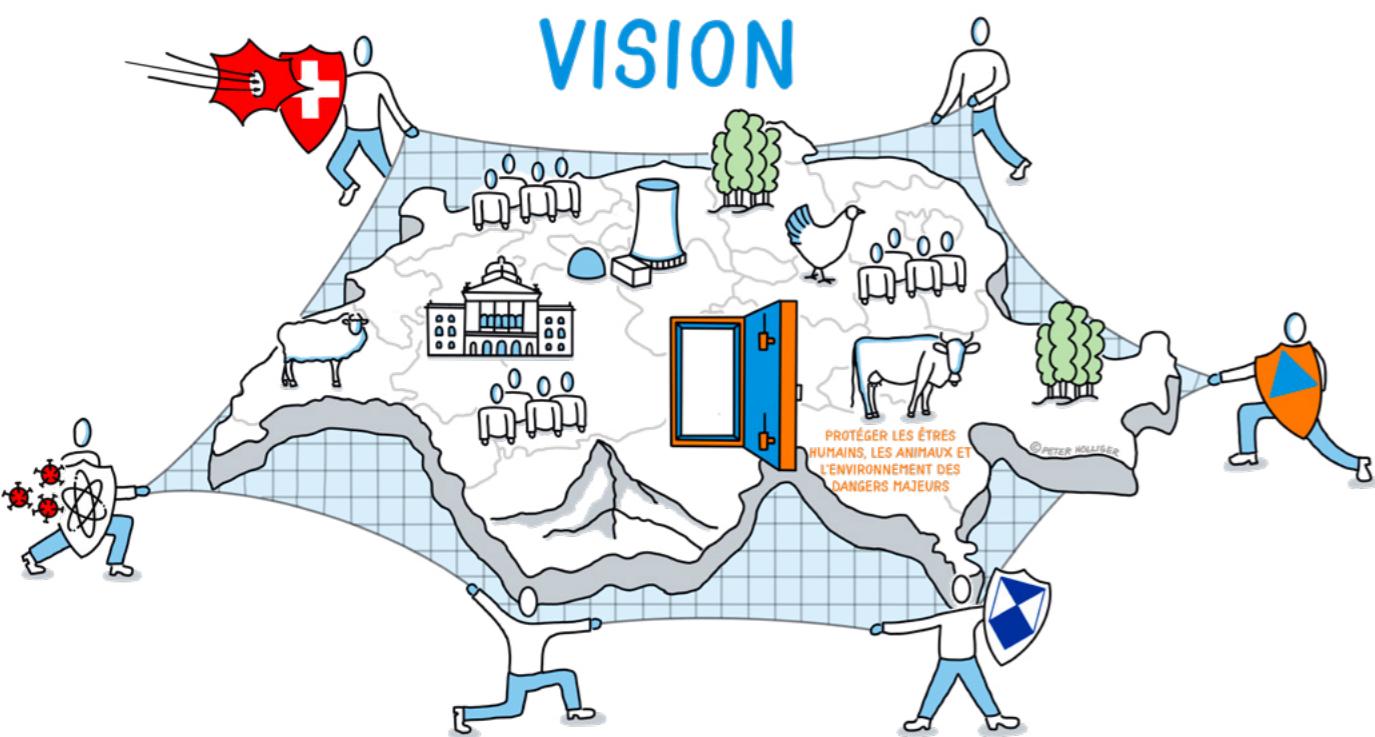
Face aux défis en constante évolution qui caractérisent le domaine de la protection de la population, elle nous permettra de réagir avec souplesse et de développer des solutions viables à long terme.

Je vous invite à vous familiariser avec notre orientation et à travailler avec nous à sa bonne mise en œuvre.

Michaela Schärer, Dr en droit
Directrice

Vision

Protéger les êtres humains, les animaux et l'environnement des dangers majeurs.



Mission

L'OFPP

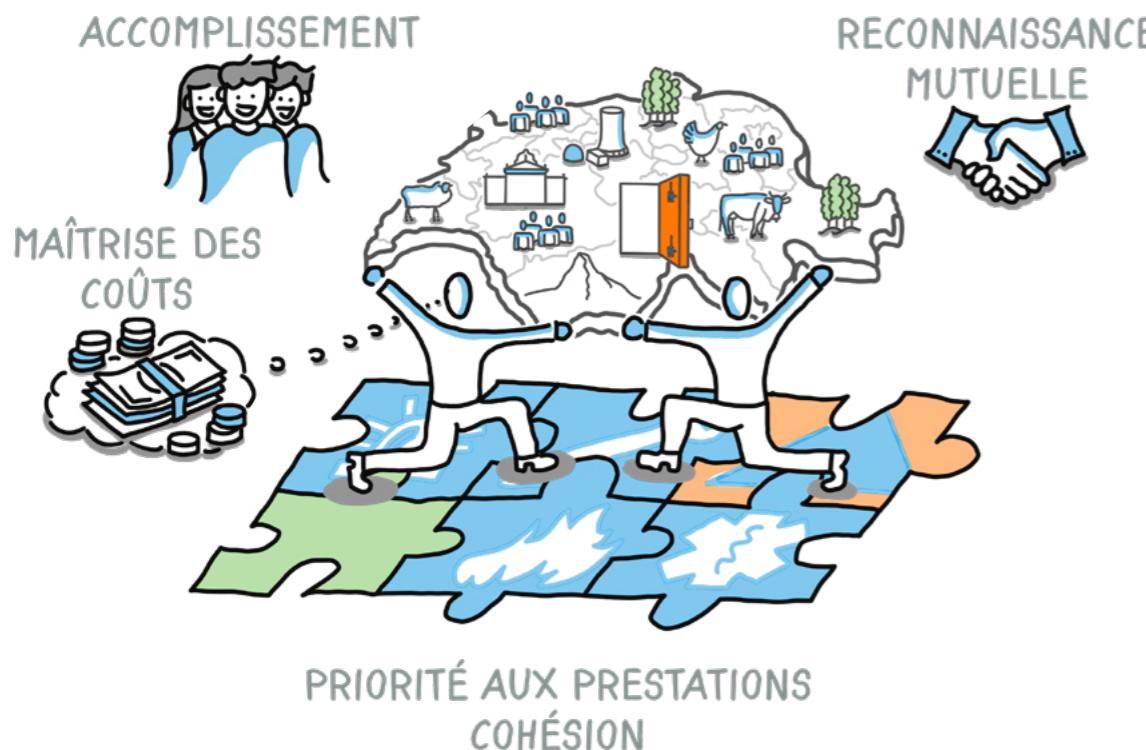
- définit un cadre pour les interventions en cas d'événement majeur, de catastrophe ou de situation d'urgence ainsi qu'en cas de conflit armé, en particulier pour la protection civile ;
 - assure les conditions nécessaires à la protection de la population, notamment en veillant à la disponibilité opérationnelle des ouvrages de protection et en publiant des documents d'information ;
 - garantit les compétences scientifiques et l'infrastructure technique à disposition pour prévenir ou gérer des événements NBC ;

- veille à la transmission de l'alarme aux autorités et à la population, au suivi de la situation et à la gestion des ressources sur le plan national ;
 - garantit en permanence la sécurité et le fonctionnement des systèmes d'alarme et de télécommunication ;
 - élaboré des analyses des risques, des conceptions et des planifications pour la préparation des organisations d'intervention ;
 - assure la gestion d'urgence pour la protection de la population et l'organisation de base de l'organisation de crise de l'administration fédérale.



Valeurs

Priorité aux prestations	Nos partenaires donnent l'impulsion à notre action. Notre objectif est de répondre à leurs attentes dans un esprit de coopération.
Accomplissement	Notre travail est utile et gratifiant. Il nous permet d'avoir un impact positif.
Maîtrise des coûts	Nous contrôlons nos dépenses et prenons en toute situation des décisions réfléchies dans un souci de durabilité.
Reconnaissance mutuelle	Nous traitons les autres comme nous aimerais qu'ils ou elles nous traitent : de manière équitable, transparente, fiable et tolérante.
Cohésion	Nous apprécions la diversité de nos tâches et alignons nos actions sur notre vision commune.



Nos valeurs complètent celles du DDPS :
ouverture, respect, confiance, courage et vision à long terme.

Défis sociaux et politiques

- L'OPPP établit une analyse des tendances et examine les conséquences de ces défis sociaux et politiques pour l'office ainsi que les conséquences sur ses missions :
- Technologie**
 - Augmentation des possibilités techniques et déploiement de ces dernières dans le domaine public (possibilités politiques, financières et juridiques).
 - Pression croissante à l'innovation et à l'acquisition des savoirs que cela implique.
 - Forte dépendance aux évolutions technologiques (risque élevé / dépendance technique vis-à-vis des fournisseurs et des prestataires).
 - Rapidité des évolutions technologiques vs attentes des responsables politiques en matière de durabilité et de fiabilité.
 - Gestion d'événements**
 - Mobilité croissante de la population entraînant une surcharge des axes de circulation et de fortes variations de densité.
 - Urbanisation et anonymat croissants (tout doit être disponible en permanence / individualisme).
 - Nouvelles formes de communication et influence des réseaux sociaux (canaux d'information et informations souvent difficiles à contrôler).
 - Conception**
 - Menaces / dangers grandissants du fait du changement climatique et du contexte géopolitique et de leurs répercussions directes comme indirectes.
 - Dépendances internationales vs tendance de chaque État à privilégier ses propres intérêts.
 - Complexité de la législation (densité réglementaire, conditions-cadres contraignantes).

Axes stratégiques



1 Coopération

La collaboration au sein du système coordonné de protection de la population est forte.

La pleine efficacité du système coordonné de protection de la population presuppose une collaboration active de tous les partenaires. C'est pourquoi la coopération entre les cantons, les services fédéraux et les autres partenaires doit être renforcée de manière à garantir une gestion coordonnée et efficace des événements. Les conclusions tirées des événements majeurs, de l'évolution des menaces et de l'analyse nationale des risques sont prises en compte dans le développement des structures et des processus. Les prestations de laboratoire et les moyens de contrôle nécessaires à la protection NBC en Suisse sont garantis et exploités ; l'expertise scientifique requise à cet effet est développée en fonction des risques avec des partenaires nationaux et internationaux.

2 Préparation et résilience

La préparation et la résilience de la protection de la population sont accrues.

La protection civile et l'infrastructure des ouvrages de protection sont modernisées de manière à garantir la capacité d'intervention et la disponibilité opérationnelle. Parallèlement, des mesures de communication couplées au déploiement de plateformes d'information renforcent la sensibilisation aux risques et encouragent la responsabilité individuelle, contribuant à la capacité d'autoprotection de la population en cas d'urgence. Le développement de systèmes de communication sécurisée et de systèmes d'alarme et d'information en cas d'événement garantit une transmission des informations rapide et fiable en situation de crise. En outre, un soutien est apporté aux autorités nationales dans la prévention et la gestion des événements majeurs à travers des conseils d'experts et des études. La protection NBC suisse est durablement assurée grâce à la rénovation complète des bâtiments du Laboratoire de Spiez.

3 Gestion des crises et des situations d'urgence

L'OFPP assume son rôle de leader dans la gestion des crises et des situations d'urgence de la Confédération

L'organisation d'urgence et de crise de la Confédération est renforcée de manière ciblée afin de créer les conditions d'une réaction rapide et efficace en cas d'événement. La gestion des situations d'urgence constitue un aspect essentiel en ceci qu'elle permet de répondre à ces exigences. L'objectif est de protéger au mieux la population et ses moyens de subsistance. Dans cette optique, la coopération internationale est également intensifiée afin de mieux gérer les crises transfrontalières. L'organisation de crise soutient les organes responsables de la conduite en cas crise, dont le Conseil fédéral et les départements, en particulier lorsqu'un danger grave ne peut plus être maîtrisé dans le cadre des structures ordinaires. Afin de veiller à une coordination efficace, le développement de systèmes de conduite modernes, sûrs et interopérables est poursuivi. En cas de crise, ceux-ci garantissent une transmission fiable des informations et contribuent à une prise de décisions rapide et fondée.

4 Transformation numérique

La transformation numérique est mise en œuvre de manière ciblée.

Les technologies numériques et l'automatisation sont utilisées de manière ciblée pour rendre plus efficaces les processus au sein de l'office et de la protection de la population. La numérisation est menée en étroite collaboration avec des partenaires de manière à créer des synergies et à introduire des solutions innovantes.

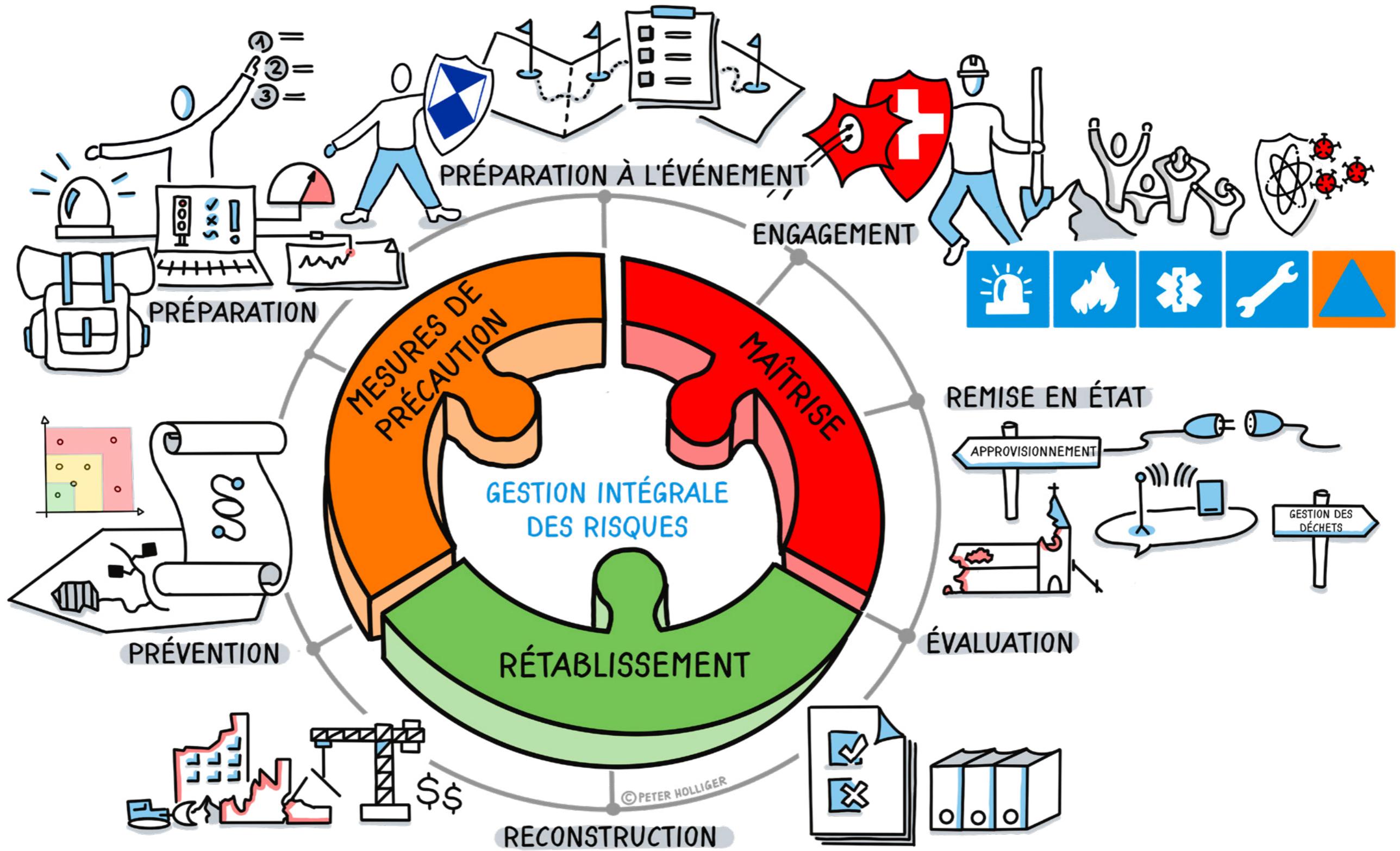
5 Transformation culturelle

L'organisation est attrayante et performante.

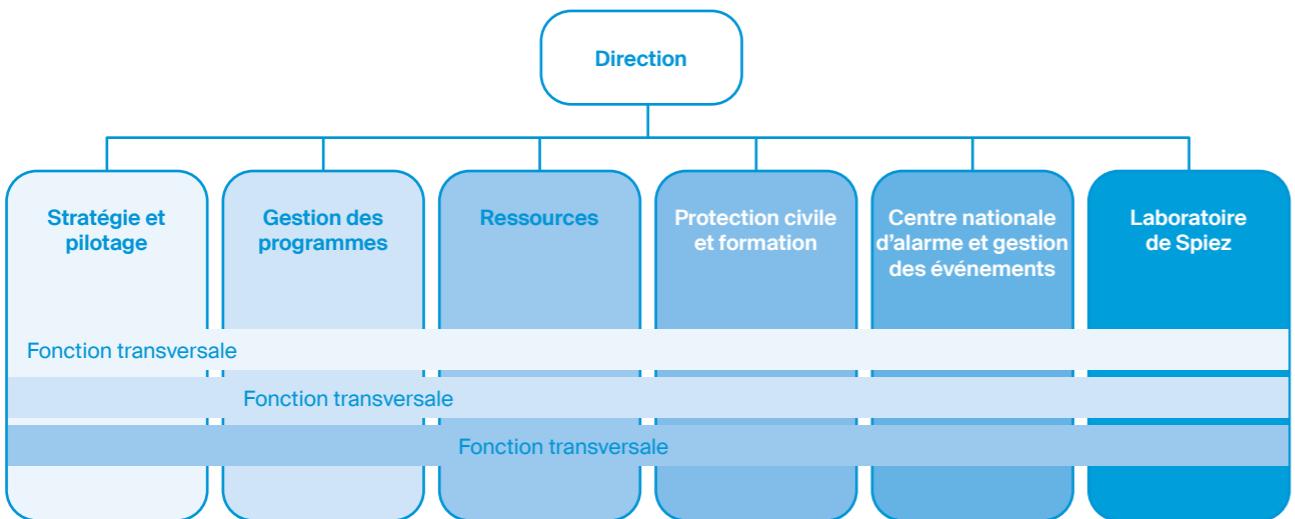
L'OFPP se positionne comme un employeur moderne et attrayant, caractérisé par une culture du travail flexible, saine et motivante. Cette culture favorise non seulement le développement personnel des collaborateurs, mais améliore également la performance globale de l'office et renforce sa capacité à réagir efficacement aux défis.

Plan de mise en œuvre

Les tâches



Organisation



Division	Commentaire
----------	-------------

Stratégie et pilotage La Division STR est responsable de la stratégie politique de l'office, basée sur les risques, ainsi que du développement stratégique et conceptuel de la protection de la population suisse en vue de la prévention et de la maîtrise des événements majeurs, des catastrophes, des situations d'urgence et des conflits armés. Elle veille à la communication générale au sein de l'office, du département et vers l'extérieur (médias, population), élabore et met à jour les bases légales de la protection de la population et conseille l'OFPP et les services externes sur le plan juridique. Elle crée les bases conceptuelles de l'office pour le lancement de projets stratégiques dans le contexte fédéral et coordonne la recherche sectorielle. Enfin, elle est responsable du traitement des affaires politiques relevant de l'office, de la gestion du portefeuille de projets et du développement d'entreprise au niveau de l'office.

Gestion des programmes La Division GP est responsable des directives relatives à la gestion des projets (gestion des programmes) pour l'ensemble de l'OFPP et veille à la bonne marche du processus de transformation numérique au sein de l'office. La Section Gestion de projets ainsi que les trois pools de ressources Experts, Projets et Services s'occupent, avec la direction de la division, de la coordination et de la conduite des projets informatiques et assurent la gestion de l'exploitation pendant tout le cycle de vie, y compris la gestion de l'obsolescence. La Division Gestion des programmes est notamment responsable des systèmes de communication sécurisée ainsi que des systèmes d'alarme et d'information sur les événements.

Ressources

La Division RES est le centre de prestations interne de l'OFPP. Elle se compose de six sections : Aide à la conduite Direction, Personnel, Finances, Acquisitions, Immeubles et logistique et Services linguistiques (DE, FR et IT). Elle est responsable du traitement des affaires relevant de l'office et coordonne les domaines transversaux ainsi que la sécurité intégrale.

Protection civile et formation

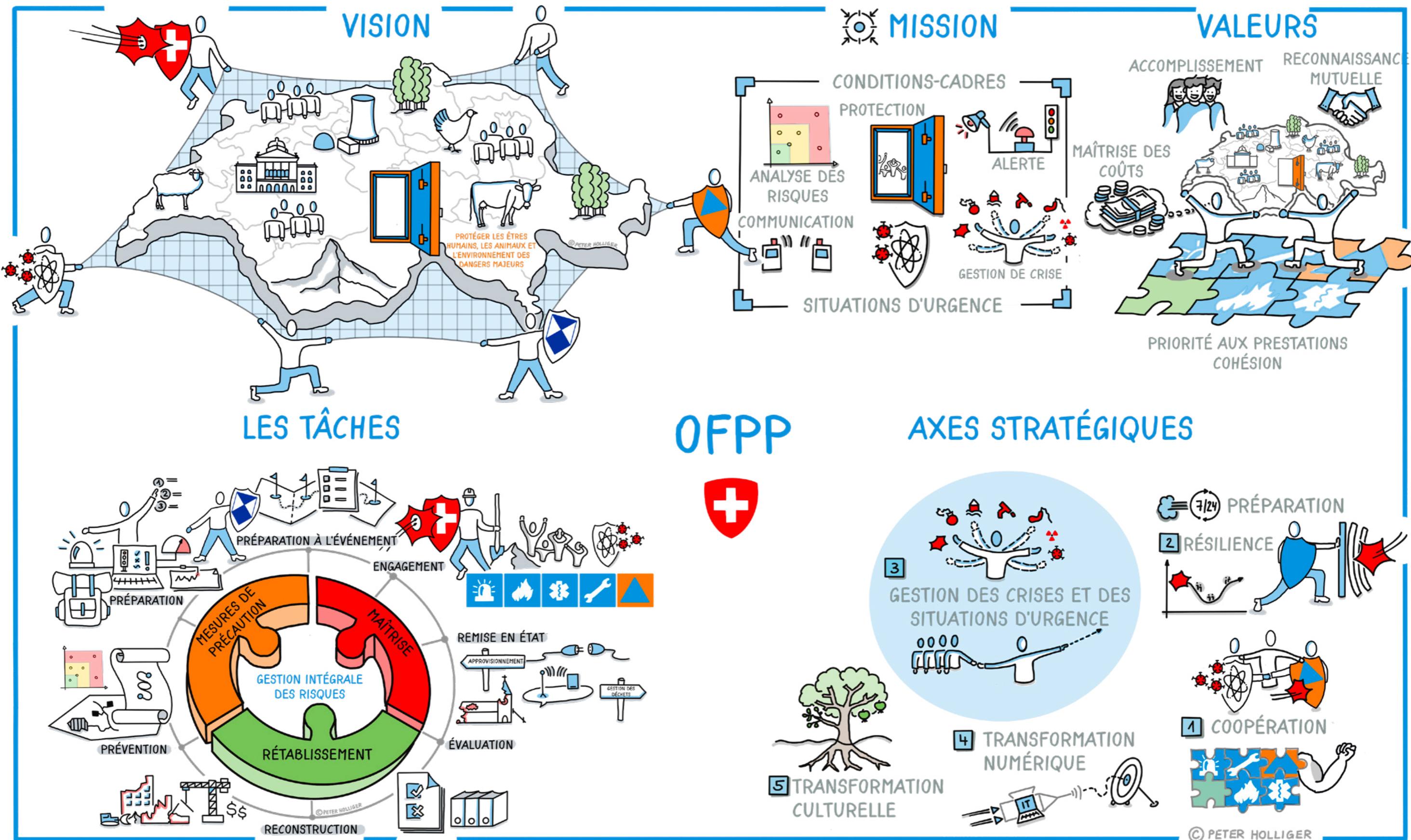
Responsable de la coordination de la protection civile et de la protection des biens culturels, la Division PCiF élabore des bases conceptuelles en vue de leur gestion et de leur développement uniformes dans les cantons. Elle s'occupe en outre du recrutement des personnes astreintes, de la formation des instructeurs et des cadres de la protection civile, de l'acquisition de matériel spécial pour la protection civile, du maintien de la valeur ainsi que du développement de l'infrastructure des ouvrages de protection et contrôle l'exécution des mesures. Avec le Centre national de compétences pour la formation en cas de catastrophe et de situation d'urgence, la Division PCiF assure la formation et les exercices destinés à l'ensemble des partenaires du système coordonné de protection de la population à l'échelon fédéral. À travers le Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (CFFS), elle gère une infrastructure de cours qui bénéficie non seulement aux partenaires de la protection de la population, mais aussi à d'autres organes relevant ou non de l'administration fédérale.

Centrale nationale d'alarme et gestion des événements

La Division NEOC s'occupe de la détection précoce et de l'évaluation d'événements relevant de la protection de la population et susceptibles de menacer la population et de compromettre ses moyens de subsistance. Elle présente la situation aux autorités de la Confédération et des cantons et coordonne le suivi de la situation en Suisse. La Division NEOC alerte les autorités, transmet l'alerte et l'alarme à la population et l'informe en cas de danger imminent. Lors d'événements impliquant une augmentation de la radioactivité, elle prend des mesures immédiates pour protéger la population. Elle gère l'organisation d'intervention qu'est la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et assure, dans le cadre de la gestion de crise de la Confédération, la capacité de conduite en cas de catastrophe ou d'urgence de portée nationale, ainsi que, en collaboration avec d'autres partenaires internes et externes, la disponibilité opérationnelle des moyens spéciaux de la Confédération. Elle est responsable du Service sanitaire coordonné et gère le Bureau de la protection NBC et le Bureau de la protection des infrastructures critiques, soutenant en la matière les différents partenaires du système coordonné de protection de la population tant dans la préparation à d'éventuels événements que dans les opérations de maîtrise.

Laboratoire de Spiez

La Division LS réunit et maintient les connaissances générales nécessaires aux aspects scientifiques et techniques de la protection NBC et les met à la disposition des partenaires de la protection de la population et d'autres autorités civiles et militaires. Elle soutient les autorités nationales et l'armée, notamment pour l'acquisition de matériel de protection NBC. En cas d'événement présentant un danger NBC aigu, la Division LS assure la disponibilité opérationnelle des moyens fédéraux nécessaires en collaboration avec la Division NEOC, le Centre de compétences NBC-DEMUNEX de l'armée et d'autres partenaires. Par des conseils techniques et des analyses en laboratoire, elle apporte son aide aux autorités nationales et aux organisations internationales concernées dans la mise en œuvre et le développement des accords de maîtrise des armements et de non-prolifération pour les armes NBC. La Division LS participe régulièrement à des missions d'organisations internationales dans les domaines de la protection NBC, du contrôle des armements NBC, de l'évaluation environnementale et du renforcement des capacités.





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Ufficio federale della protezione della popolazione UFPP